

Classes d'exposition des bétons dans la norme béton NF EN 206+A2/CN (2022)

Octobre 2022

La norme NF EN 206+A2/CN : 2022 définit 18 classes d'exposition, regroupées en 6 « familles », par risque de corrosion, d'attaques ou d'agressions dépendant des actions et conditions environnementales auxquelles le béton de l'ouvrage, ou de chaque partie d'ouvrage, est soumis pendant leur durée d'utilisation.

Le choix de la classe d'exposition est de la responsabilité du maître d'ouvrage

À chacune des classes correspondent des spécifications sur la composition des bétons, sous forme de valeurs limites à respecter.

Chaque classe fait l'objet d'une description des conditions environnementales et est illustrée d'exemples informatifs.

- **CLASSE XO** : aucun risque de corrosion ou d'attaque
- **CLASSES XC1 à XC4** : corrosion induite par carbonation
- **CLASSES XD1 à XD3** : corrosion induite par les chlorures ayant une origine autre que marine
- **CLASSES XS1 à XS3** : corrosion induite par les chlorures présents dans l'eau de mer
- **CLASSES XF1 à XF4** : attaque gel / dégel avec ou sans agent de déverglaçage
- **CLASSES XA1 à XA3** : attaques chimiques

Nota Bene : En France, la désignation des classes d'exposition doit être suivie du sigle (F) car leur définition a été adaptée au contexte climatique et géographique français.

La **prise** en compte de toutes les classes d'exposition permet de définir avec précision l'environnement de chaque partie d'ouvrage et d'optimiser les performances des bétons et leur durabilité.

Nota Bene : Les actions dues à l'environnement correspondent à des actions physiques et chimiques auxquelles le béton est exposé, qui entraînent des effets sur le béton et les **armatures** et qui ne sont pas considérées comme des charges pour la conception de la structure.

L'Eurocode 2 définit pour les ouvrages structurels des dispositions constructives et des spécifications pour le dimensionnement (valeur minimale d'enrobage, valeur limite d'ouverture des fissures) en fonction de chaque classe d'exposition.

Le Fascicule de Documentation FD P 18-011 fournit des recommandations complémentaires aux exigences de la norme NF EN 206+A2/CN : 2022, pour les bétons soumis aux environnements chimiquement agressifs.

Si plusieurs classes d'exposition sont spécifiées pour un même béton, il doit respecter toutes les exigences prévues pour chaque classe d'exposition

Classes d'exposition des bétons selon la norme NF EN 206+A2/CN : 2022

Classe d'exposition	Description de l'environnement	Béton concerné
XO	Aucun risque de corrosion ou d'attaque	Béton non armé ou béton armé en environnement très sec
XC1	Corrosion induite par carbonation	Béton contenant des armatures ou des piéces métalliques oxydées à l'air et à l'humidité
XC2	Sec ou humide en permanence	Exemple: partie de bâtiment à l'abri de l'humidité, à l'exception des parties souscrites en XC1
XC3	Humide, rapidement sec	Exemple: partie de bâtiment au contact de l'eau à long terme, fondation en sous-sol humide, à l'abri, etc.
XC4	Humidité modérée	Exemple: partie de bâtiment à l'abri de l'eau mais non souscrite, ou exposée à des conditions importantes en température et en humidité
XD1	Altération d'humidité et de séchage	Exemple: partie extérieure d'un bâtiment industriel, en sous-sol humide, à l'abri de l'eau mais non souscrite, ou exposée à des conditions de température et d'humidité extrêmes, etc.
XD2	Corrosion induite par les chlorures ayant une origine autre que marine	Béton contenant des armatures ou des piéces métalliques oxydées soumis au contact d'eau ayant une origine autre que marine contenue des chlorures, y compris des sels de déverglaçage
XD3	Humidité modérée	Exemple: surface modérément humide exposée à des chlorures non oxydés par voie d'adSORPTION
XD3f	Humide, rapidement sec	Exemple: partie, par exemple, à l'abri d'industrie, contenue des chlorures
XD3tf	Altération d'humidité et de séchage	Exemple: partie d'ouvrage, non soumise d'humidité, soumise à des périodes fréquentes de sécheresse, partie supérieure de dalles de sol, etc.
XS1	Corrosion induite par les chlorures présents dans l'eau de mer	Béton contenant des armatures ou des piéces métalliques oxydées soumis au contact des chlorures présents dans l'eau de mer ou l'eau de mer
XF1	Exposé à l'air déverglaçage du sol marin mais pas en contact direct avec l'eau de mer	Exemple: éléments de structure en contact avec l'eau de mer et non exposés aux embruns mais exposés directement à l'air marin (grâce à une hauteur de 1 m de la côte)
XF2	Immerge en permanence	Exemple: éléments de structure en contact avec l'eau de mer
XS3	Zones de marée, zone soumise à des projections ou des embruns	Exemple: éléments de structure en contact avec l'eau de mer et exposés aux embruns mais situés significativement au dessus des cycles gel/fgel, alors qu'il est exposé à l'air marin. Pour les zones de projection de la côte, l'angle de l'embrun et l'intensité de gel et la fréquence de submersion doivent faire l'objet de saturation du béton
XA1	Saturation modérée en eau ou avec agent de déverglaçage	Exemple: saturation modérée en eau ou avec agent de déverglaçage
XA2	Saturation modérée en eau ou avec agent de déverglaçage	Exemple: saturation modérée en eau ou avec agent de déverglaçage
XA3	Forte saturation en eau sans agent de déverglaçage	Exemple: forte saturation en eau sans agent de déverglaçage
XA4	Forte saturation en eau avec agent de déverglaçage	Exemple: forte saturation en eau avec agent de déverglaçage
XA5	Attaque chimiques	Béton exposé aux attaques chimiques se produisant dans les sols naturels, les eaux de surface et les eaux souterraines
XA5f	Environnement à table agressivité chimique	Exemple: sols ou eaux contenant des solubles de valours limites correspondant aux attaques chimiques
XA5tf	Environnement d'agressivité chimique modérée	Exemple: sols ou eaux contenant des solubles de valours limites correspondant aux attaques chimiques
XA6	Environnement à forte agressivité chimique	Exemple: sols ou eaux contenant des solubles de valours limites correspondant aux attaques chimiques

Nota Bene : la classe « XO » concerne les bétons ne comportant aucun risque de corrosion, ni d'attaque. Cette classe ne peut concerner que les bétons non armés, ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm.

Nota Bene : la notation unique XD3 couvre les classes XD3f et XD3tf pour les valeurs limites données dans les tableaux NA.F. La notation unique XS3 couvre les classes XS3e et XS3m pour les valeurs limites données dans les

tableaux NA.F. Ces classes XD3f et XD3tf, XS3e et XS3m sont utilisées dans le cas de l'approche performantielle.

Valeurs limites pour le classement des attaques chimiques

La [norme](#) NF EN 206+A2/CN : 2022 définit les valeurs limites des paramètres correspondants aux attaques chimiques. Ces seuils correspondent à des caractéristiques chimiques des eaux de surfaces et souterraines ou des sols.

Valeurs limites pour les attaques chimiques des eaux de surfaces et souterraines

Caractéristique chimique	Classe d'exposition		
	XA1	XA2	XA3
SO ₄ ²⁻ en mg/l	200 à 600	600 à 3000	3000 à 6000
pH	5,5 à 6,5	4,5 à 5,5	4 à 4,5
CO ₂ en mg/l	15 à 40	40 à 100	de 100 jusqu'à saturation
NH ₄ ⁺ en mg/l	15 à 30	30 à 60	60 à 100
Mg ²⁺ en mg/l	300 à 1000	1000 à 3000	de 3000 jusqu'à saturation

Valeurs limites pour les attaques chimiques des sols naturels

Caractéristiques chimiques	Classe d'exposition		
	XA1	XA2	XA3
SO ₄ ²⁻ en mg/l	2 000 à 3 000	3 000 à 12 000	12 000 à 24 000
Acidité ml/kg Baumann Gully	Supérieur à 200	n'est pas rencontré dans la pratique	

Nota bene : le choix de la classe d'attaques chimiques se fait par rapport à la caractéristique chimique conduisant à l'agression la plus élevée.

Pour ce type d'environnement, la norme NF EN 206+A2/CN : 2022 renvoie au fascicule de documentation FDP 18-011 « Bétons – Définitions et classification des environnements chimiquement agressifs – Recommandations pour la [formulation](#) des bétons », notamment pour le choix de ciments.

Auteur

Patrick Guiraud, Benjamin Daubilly



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
[infociments.fr](#)

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 19/02/2026 © infociments.fr